



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-478

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Direction interrégionale de la mer Manche Est - Mer du Nord /

R32-2025-09-16-00003 - DEC 0730-2025 - Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Dunkerque?? (2 pages)

Page 3

R32-2025-09-16-00002 - DEC 0731-2025 - Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Cherbourg?? (2 pages)

Page 5



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 16 septembre 2025

DÉCISION n° 0730 / 2025

**Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote
à la station de pilotage de Dunkerque**

**Le préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote et de capitaine pilote, de pilote hauturier et de patron pilote ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 227 / 2022 du 23 décembre 2022 modifié, portant règlement local de la station de pilotage de Dunkerque ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2024 du préfet de la région Hauts-de-France portant délégation de signature à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 111/2025 du 20 août 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Président du syndicat des pilotes de la station de pilotage de Dunkerque ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Dunkerque est ouvert à compter du 1^{er} décembre 2025.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord et le Directeur départemental des territoires de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,

Le directeur adjoint

Thierry CANTERI



Copies :

Station de pilotage de Dunkerque

Préfecture de région / SGAR Hauts-de-France

DDTM 59

DGITM/DTFFP/SDP/P3



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Division activités maritimes
Service formation et emploi maritimes**

Le Havre, le 16 septembre 2025

DÉCISION n° 0731 / 2025

**Portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un pilote
à la station de pilotage de Cherbourg**

**Le préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code des transports ;

Vu le Code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 septembre 1990 modifié portant organisation et programme des concours de pilotage ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 janvier 2018 relatif aux conditions d'aptitude médicale aux fonctions de pilote et de capitaine pilote, de pilote hauturier et de patron pilote ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 148 / 2013 du 23 octobre 2013 portant règlement local de la station de pilotage de Cherbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/23-032 du 30 janvier 2023 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'activités à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 111/2025 du 20 août 2025 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande du Président du syndicat des pilotes de la station de pilotage de Cherbourg ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Un concours pour le recrutement d'un pilote à la station de pilotage de Cherbourg est ouvert du 1^{er} au 3 décembre 2025.

Article 2 :

Le Directeur interrégional de la Mer Manche Est – Mer du Nord et le Directeur départemental des territoires de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Normandie.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur adjoint
Thierry CANTERI



Copies :

Station de pilotage de Cherbourg
Préfecture de région / SGAR Normandie
DDTM / SLM 50
DGITM/DST/PTF2